# Frais de taxi: Agnès Saal écope de 150 jours amende à 30 euros (Màj : “Une épreuve dure, violente, disproportionnée”)

11/04/2016 à 17h03




**Agnès Saal, ex-dirigeante de l’Ina et du Centre Pompidou, a été condamnée lundi à une amende de 4.500 euros, après avoir plaidé coupable de détournement de fonds publics pour ses notes de taxi. Elle s’exprime à l’issue de son verdict.**

---

**Elle a préféré plaider coupable pour précipiter l’épilogue d’une affaire qui, il y a près d’un an, avait déclenché une tempête médiatique : l’ancienne patronne de l’INA, Agnès Saal, avait rendez-vous ce matin avec la justice dans l’affaire de ses frais de taxis indus.**

Le parquet a proposé une peine de 150 jours amende à 30 euros, soit 4500 euros, ce qu’Agnès Saal a accepté. La peine a été homologuée par le tribunal correctionnel de Créteil.

Agnès Saal doit à nouveau comparaître vendredi à Paris pour

d’autres dépenses de taxis indues, dépassant plusieurs dizaines de milliers d’euros, lorsqu’elle était directrice générale du Centre Pompidou. En cas de non paiement, les jours amende deviennent des jours de détention et le condamné effectue tout ou partie de sa peine en prison.

(…) Le Figaro